



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 07 octobre 2023

Communiqué de presse

Ne pas tomber dans le panneau !

La SEPANSO est très curieuse au sujet du développement des installations photovoltaïques sur des terres naturelles, agricoles ou forestières. Dès le premier projet en 2008 dans les Landes à Losse, les lobbies ont fait valoir que les forêts étaient sinistrées ou de faible valeur ; le constat est la destruction de zones humides qui abritaient diverses espèces qui étaient censées être protégées. La dernière loi de mars 2023 entérine la protection des zones humides, 15 années pour réagir.

La SEPANSO est devenue très méfiante et a d'ailleurs contesté divers projets liés à des défrichements de boisements. Si nous n'avons pas été entendus des juges administratifs, nous avons été entendus des populations, lesquelles par leurs votes ont réussi à convaincre les responsables des exécutifs qu'il convenait de protéger les boisements. Les incendies causés par certaines centrales semblent avoir fini de convaincre les hésitants.

Maintenant ce sont donc les terres agricoles qui suscitent l'intérêt des entreprises qui installent des panneaux photovoltaïques. Mardi 10 octobre la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) devra se prononcer sur l'installation d'un parc photovoltaïque de 700 hectares sur des terres agricoles situées sur 6 communes landaises (Saint-Gein, Hontanx, Le Vignau, Castandet, Pujo-le-Plan, Maurrin).

Comment ce projet a-t-il pu voir le jour ? La ressource en eau des Arbouts a été polluée en raison des épandages de S-Métolachlore sur les cultures. Le laboratoire a trouvé des niveaux d'ESA-Métolachlore dans l'eau publique, laquelle n'était plus conforme. Pour limiter l'usage de produits chimiques, il est donc imaginé de cultiver sous des panneaux. Voilà Terr'Arbouts (quelques 620 hectares clôturés pour 220ha de panneaux) sur les rails de Green Lighthouse Développement (en anglais le phare vert ! un phare dans nos campagnes ??) qui dialogue avec la Chambre d'agriculture...

Vu l'ampleur du projet la SEPANSO pensait que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) s'intéresserait à celui-ci. Tel ne fut pas le cas : Il y a eu sur ce projet une concertation volontaire en 2021 organisée par le maître d'ouvrage (art L121-17) dont les conditions relèvent de l'art L121-16. En effet, le projet est assujéti à une évaluation environnementale mais ne relève pas du champ de la CNDP. Il n'est pas dans la liste R121-2 des catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement dont la CNDP est saisie de droit art1 du L121-8.

Lien vers l'avis de l'autorité environnementale : https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220519_terr_arbouts_40_delibere_cle68a539.pdf.

L'astuce qui a permis d'éviter la CNDP est la décomposition de ce gros projet en 53 permis de construire ce qui créera une incertitude supplémentaire, le projet nécessitant un raccordement électrique à 40 km, les interconnexions entre les 53 centrales et le point de raccordement seront privées et, souhaitons, qu'elles devront obtenir les autorisations des riverains.

Ce point est d'autant plus regrettable que le CNDP garantit les notions d'indépendance et d'impartialité dans l'instruction des dossiers. La SEPANSO 40 l'a constaté pour le dossier HORIZEO, les attentes exprimées lors du débat public font l'objet d'un débat contradictoire entre les différentes parties, le public suit les échanges et le pétitionnaire s'engage par écrit la décision qui en découle. Pour la SEPANSO pour ces dossiers novateurs l'association du public et des riverains est nécessaire dès le départ pour une meilleure intégration du projet. Pour Terr'Arbouts le porteur du projet a privilégié le sponsor des clubs sportifs locaux, des médias à l'organisation du débat public. De tous les recoins des Landes, la SEPANSO est contactée par des collectifs de personnes qui s'inquiètent face à cette technique du rouleau compresseur qui va mettre à mal leur qualité de vie.

Outre les multiples réserves de l'autorité environnementale, la SEPANSO est opposée au projet Terr'Arbouts pour les raisons suivantes :

- 1) Réglementation insuffisante sur l'artificialisation des sols : La SEPANSO tient à souligner que le gouvernement n'a toujours pas donné d'instruction pour la gestion des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (prévue par la Loi climat & Résilience du 22 août 2021).
- 2) Ce projet repose sur une nouvelle charte créée par la Chambre d'Agriculture en concertation avec le pétitionnaire, celles de l'Etat et du CD40 sont déclarées non conformes, alors qu'un projet suppose des engagements fermes.
- 3) Modification importante des paysages (le 17 octobre 2023 l'Atlas des Paysages des Landes sera présenté à Morcenx).
- 4) Multiplication d'espaces clôturés avec les problèmes que les grillages posent à certaines espèces
- 5) Risques d'impact sur les nappes superficielles
- 6) Doutes sur la réversibilité des installations
- 7) Nous reprenons la conclusion de [l'article de La Tribune du 31 mars](#) toujours d'actualité :

“Quelle place des agriculteurs dans les projets ? Quels niveaux et partage de la rente foncière versée par les opérateurs énergétiques ? Quelle sécurisation de celui qui cultive sous les panneaux ? Quid s'il cesse son activité ? Quelles incidences sur la transmission des fermes et le prix du foncier équipé ? Si manne financière il y a, pour quelle transition des agrosystèmes ?”

Ce coup d'accélérateur sur ce dossier semble avoir pour objectif principal d'échapper à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, laquelle, malgré quelques imperfections, a pour but d'encadrer l'Agrivoltaïsme. La SEPANSO Landes constate que ce dossier n'est ni conforme aux orientations de cette loi, ni aux chartes CDPENAF Landes et du Conseil Départemental des Landes. Terr'Arbouts méprise totalement les riverains et certains organismes ou syndicats agricoles.

Vous ne serez donc pas surpris que la SEPANSO ait donc logiquement signé la tribune publiée le 26 septembre 2023 : « *Photovoltaïque sur des terres naturelles, agricoles ou forestières : nous ne tomberons pas dans le panneau* »

<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/260923/photovoltaique-sur-des-terres-naturelles-agricoles-ou-forestieres-nous-ne-tomberons-pa>

Jean Dupouy, Vice-président SEPANSO 40, nous représentera à la CDPENAF : +33 6 84 80 81 33

Georges CINGAL, Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>